

# REGLEMENT INTERIEUR

- ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT
- VIE SCOLAIRE
- SANTÉ / VACCINS
- RELATION ECOLE-FAMILLE
- RÔLE DE CHACUN/ DROITS ET DEVOIRS



# Organisation de l'établissement

## Horaires et calendrier scolaire

**Accueil Scolaire :** Les élèves ont classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### - Matin

8h20 : Accueil dans toutes les classes

8h30 : Début de la classe (merci d'être à l'heure)

11h45 : Fin de la classe pour tous les élèves

### - Après-midi

13h20 : Entrée par la grille pour tous

13h30 : Début de la classe

16h20 : Sortie pour les maternelles

16h30 : Sortie pour les primaires

Pour des raisons de sécurité et d'apprentissage de l'autonomie, **seuls les parents des classes de maternelle sont autorisés à accompagner leur enfant en classe.**

**Il est possible de récupérer les élèves jusqu'à 16h45** via la grille (les enfants de maternelle non repris à 16h30 descendent jouer dans la cour).

**Accueil Périscolaire** (Garderies et étude)

Une autorisation exceptionnelle pour sortir à 17h30 (et uniquement à 17h30) peut être demandée auprès du secrétariat pour les élèves devant se rendre à une activité extra-scolaire.

La garderie se termine à 18h30 pour tous.

- Garderie 7h30-8h15

Jusqu'à 18h30, sortie par la porte

principale

- Etude

CP-CE1 : 16h45-17h30, sortie par la porte principale

CE2, CM1 et CM2 : 16h45-17h50, sortie à la grille.

**Entre 16h45 et 17h30, aucune sortie n'est possible.**

Pour les élèves de CE2 CM, une autorisation exceptionnelle pour sortir à 17h30 peut être demandée auprès du secrétariat pour les élèves devant se rendre à une activité extra-scolaire.

**L'Aide Personnalisée Complémentaire (APC)** est proposée par les enseignants aux élèves, à partir de la grande section, sur autorisation des parents de 16h30 à 17h30.

Les enfants sont récupérés dans le hall (porte principale de l'école).

### **CARTE DE SORTIE**

A partir du CM1, seuls les élèves munis d'une carte de sortie pourront quitter l'établissement sans être accompagné d'un adulte. Ils sont dès lors sous l'autorité parentale et responsables de leurs actes. Tout comportement inadapté ou dangereux pour l'élève ou pour les autres peut entraîner le retrait immédiat de la

carte de sortie. Toute perte de carte nécessitera une demande écrite auprès du chef d'établissement.

### Cantine

Les élèves peuvent être inscrits quotidiennement ou pour certains jours de la semaine. Il est également possible de manger ponctuellement à la cantine en s'inscrivant le jour de classe précédent avant 10h.

### ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE :

L'école catholique se vit dans le respect et l'accueil de chacun. Elle est aussi dans le respect d'elle-même. La foi et les valeurs chrétiennes englobent toute la pédagogie de notre école. En inscrivant votre enfant dans une école catholique vous adhérez à cette vision.

Un éveillé à la foi est proposé pour les élèves de la maternelle au CE1.

Les élèves bénéficient à partir du CE2 d'une catéchèse (1h par semaine incluse dans l'emploi du temps). Celle-ci est assurée par l'équipe enseignante et par des parents bénévoles en lien avec la paroisse (messe des familles, propositions des sacrements : baptême, 1ère communion, temps fort ...)



## Vie Scolaire

### ACCUEIL ET FREQUENTATION SCOLAIRE – ABSENCES :

La scolarisation est obligatoire dès l'âge de 3 ans depuis septembre 2019. L'inspection académique demande une autorisation remplie et signée par les parents pour tout aménagement d'emploi du temps spécifique lié à l'enfant.

Un enfant de moins de 3 ans sera accueilli à la condition qu'il ait acquis la propreté.

Prévenir dès le matin pour toute absence ou retard par le biais du site internet [ecolenotredamestomer.fr](http://ecolenotredamestomer.fr) (onglet « signaler une absence ») ou par téléphone au 03.21.38.23.86. Puis au retour de l'enfant, les retards et les absences doivent être justifiés par écrit (coupon d'absence ou papier libre), les familles étant tenues d'en faire connaître les motifs.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des apprentissages de votre enfant et le rythme de la classe, merci de respecter le caractère exceptionnel des absences/retards (pour raisons médicales ou sur accord exceptionnel du chef d'établissement).

Le retard ne peut être la règle.

Pour toute absence sur temps scolaire, autre que médicale (telle que les congés pris en dehors des vacances scolaires) vous devez solliciter l'accord auprès de l'inspection académique. Le travail ne sera aucunement transmis par les enseignants.

## TENUE VESTIMENTAIRE – OBJETS PERSONNELS :

Il est vivement conseillé de marquer tous les vêtements, sacs et affaires, au nom de l'enfant. Les biens ne portant pas de nom, oubliés et non récupérés à la fin de l'année, seront donnés à une œuvre caritative.

Les élèves doivent arriver à l'école avec une hygiène et une tenue correcte, adaptée à la vie en collectivité (pas de tongs, de croc-tops, chaussures clignotantes, maquillage, vernis à ongle, bijoux, boucles d'oreilles pendantes ...). Pour les activités sportives, des chaussures et une tenue spécifiques et adaptées sont obligatoires.

L'école décline toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration d'objets de valeur et d'argent apporté, ainsi que de la perte de vêtements et du préjudice causé. Les téléphones portables et montres connectées sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

## Santé / Vaccins

Tous les enfants fréquentant l'école doivent impérativement être à jour dans leurs vaccinations (cf calendrier de vaccinations en vigueur). Les enseignants et le personnel ne sont pas habilités à donner des médicaments. Seule la cheffe d'établissement pourra le faire à titre exceptionnel et sur présentation d'une ordonnance médicale. Un élève atteint de maladie ou de fièvre ne reprend l'école qu'après guérison complète.

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (type asthme, allergie...) signalez-le à la direction de façon à pouvoir élaborer un projet d'accueil individualisé (PAI).

Il est à renouveler impérativement chaque année.

La famille est avertie si l'enfant est souffrant. En cas d'accident grave, l'école appelle immédiatement les pompiers qui décident des secours appropriés.

Pour pouvoir vous contacter rapidement, merci d'être vigilant en cas de changement de coordonnées (demande modification possible via Ecole Directe).

## Relation école-famille

### EVALUATIONS

Les parents prennent connaissance régulièrement du travail de leur enfant, ils doivent consulter et signer les cahiers et pochettes d'évaluations.

### RELATION AVEC LES ENSEIGNANTS :

Chaque élève possède un cahier ou une pochette de liaison pour la correspondance. C'est un lien entre l'école et la maison, il constitue l'outil essentiel de communication entre les responsables de l'enfant et l'enseignant. Les parents prennent connaissance régulièrement des circulaires et les signent.

Par le biais du cahier de liaison ou d'Ecole Directe, les parents comme les enseignants peuvent solliciter un rendez-vous afin de se rencontrer.



La bienveillance est la règle pour le bien être de chacun au quotidien.

Si des conflits interviennent entre enfants, les parents ne doivent en aucun cas intervenir directement auprès d'eux, mais en parler aux enseignants. La politesse et l'obéissance sont exigées en toutes circonstances.

Les élèves font preuve de respect envers les enseignants, le personnel, les intervenants et leurs camarades. Il est formellement interdit de se battre ou d'utiliser un langage irrespectueux dans l'établissement.

Politesse et respect mutuel permettent à tous d'établir un climat favorable à la vie de la classe et de l'école, tout en acceptant les différences de chacun.

Les élèves prennent soin de leur matériel d'enseignement, de celui des autres ainsi que des biens scolaires. Tout livre ou bien perdu ou détérioré, tout matériel abîmé devra être remboursé. Les élèves doivent veiller à garder dans un état de propreté les locaux et la cour de l'école.

Aucun élève (et aucun parent) ne doit pénétrer dans une classe ou dans la cour sans autorisation.

Les bonbons sont interdits (sauf pour le côté festif des anniversaires) ainsi que les ballons en cuir, les balles de tennis et les balles dures.

Des mesures pourront être appliquées selon la gravité des faits :

- sanction adaptée à la situation
- convocation des parents
- retenue hors temps scolaire
- avertissement
- conseil de discipline
- renvoi éventuel, une faute grave peut entraîner une exclusion temporaire, voire définitive et immédiate.

**Le comportement bienveillant est valorisé et encouragé.**

# DROITS

## En ma qualité d'Enfant, j'ai le droit :

- D'être accompagné,
- D'être écouté, d'être respecté par l'équipe éducative et les camarades,
- D'être dans une « école joyeuse » (apprendre en s'amusant),
- D'être en sécurité dans l'école,
- De pouvoir donner mon avis et d'être consulté, de me tromper, de commettre des erreurs,
- D'être accompagné dans mes apprentissages.

## En ma qualité de Parent, j'ai de droit :

- D'être informé sur le travail de mon enfant,
- De dialoguer avec l'enseignant,
- D'être respecté par l'équipe éducative,
- De participer à la vie de l'école,
- D'être assuré de la confidentialité sur tout ce qui touche mon enfant et sa famille.

## En ma qualité d'Enseignant, j'ai le droit :

- D'être respecté par les enfants, les parents et les partenaires,
- De choisir ma méthode de travail,
- D'enseigner dans de bonnes conditions matérielles.

## En ma qualité de Partenaire (AESH, ASEM...), j'ai le droit :

- D'être respecté par les enfants, l'équipe éducative et les parents,
- De voir mon travail respecté par tous,
- D'être associé à la vie de l'école,
- De donner un avis.

# DEVOIRS

## En ma qualité d'Enfant, j'ai le devoir :

- De respecter l'équipe éducative et les camarades,
- De bien me comporter avec tout le monde (politesse, conduite),
- De respecter les horaires, les règles, le matériel et les locaux,
- De fréquenter l'école régulièrement,
- D'être attentif à ce que dit l'enseignant,
- De m'investir dans mon travail et d'essayer de bien faire.

## En ma qualité de Parent, j'ai le devoir :

- De respecter les horaires,
- De respecter l'équipe éducative
- De présenter mon enfant propre et en bonne santé,
- D'informer l'enseignant de problèmes pouvant affecter mon enfant,
- D'être attentif aux remarques formulées par l'enseignant, de participer aux réunions et à la vie de l'école.

## En ma qualité d'Enseignant, j'ai le devoir :

- D'être à l'écoute et de respecter enfants, parents et partenaires,
- De donner un enseignement adapté à chaque enfant,
- D'informer les familles et de respecter toute confidentialité.

## En ma qualité de Partenaire, j'ai le devoir :

- De respecter les enfants, l'équipe éducative et les parents,
- D'assurer un travail approprié, d'être disponible et volontaire,
- De communiquer toute information susceptible d'aider l'enfant,
- De respecter le devoir de discrétion.



**5, ENCLOS NOTRE-DAME**  
**62500 SAINT-OMER**  
**03.21.38.23.86**  
**[nd.enclos.stomer@wanadoo.fr](mailto:nd.enclos.stomer@wanadoo.fr)**  
**[www.ecolenotredamestomer.fr](http://www.ecolenotredamestomer.fr)**